



ADHÉSION 2016

Enfants multiples nés avant
 le 01 JANVIER 2013 : 18 €

Enfants multiples nés après
 le 01 JANVIER 2013 : 28 €

Renouvellement : oui non

Prénom, Nom du Père : _____

Date et Lieu de Naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Prénom, Nom de la Mère : _____

Date et Lieu de Naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Situation familiale : mariés pacsés concubins monoparentale veuf(ve) divorcés

Adresse du domicile : _____

Code postal et ville : _____

e-mail (1) : _____

(1) nécessaire afin de recevoir les lettres d'infos et les communications de l'association.

Téléphones : Fixe : _____ Portable : _____

Renseignements sur chaque enfant vivant au foyer

Prénom	Nom	Sexe	Date de Naissance
			/ /
			/ /
			/ /
			/ /
			/ /

Enfants à naître :

Date d'accouchement prévue : _____ Type de multiples : _____

Comment avez-vous connu l'association : _____

Nous autorisons l'association à communiquer nos coordonnées mails et postales à la Centrale des Multiples (CDM) pour l'envoi d'offres promotionnelles

OUI

NON

Nous adhérons à l'association Jumeaux et Plus du Doubs pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et faisons parvenir le règlement ainsi qu'une photocopie du livret de famille ou des actes de naissance attestant la naissance des jumeaux dès l'adhésion ou dès leur naissance.(2) Nous réglons la cotisation annuelle de 28 Euros (18 euros pour les familles de multiples nés avant le 1^{er} janvier 2013)

en ESPECES

par CHEQUE (à l'ordre de JUMEAUX ET PLUS 25)

Conformément à l'article du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT :

- A la gestion courante de l'association départementale,
- A la Fédération JUMEAUX ET PLUS,
- A l'Union Départementale des Associations Familiale
- A l'Union Nationale des Associations Familiales.
- A la CDM (si acceptation de la famille indiquée sur le présent document)

L'adhésion à l'association comprend l'abonnement au Multipl'Infos, journal de la Fédération, expédié par publipostage.

La loi n°7817 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers informatiques et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de l'association départementale.

En adhérant, nous acceptons de fait que l'association, pour ses publications et site Internet, puisse utiliser et reproduire des photos de nos enfants prises lors des manifestations.

Fait à _____ Le _____

Signature

JUMEAUX ET PLUS L'Association du Doubs
 12 Rue de la Famille 25000 BESANCON
 Association à but non lucratif- Loi 1901

Adhérente à la Fédération Jumeaux et Plus, Reconnue d'Utilité Publique.

(2) : Nécessaire uniquement lors de la première adhésion.



